

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 Juin 2013 à 18h30 à la mairie**  
**Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TILHAC.

Absents excusés : M. CARRERE, TRALLI

Secrétaire de séance : Isabelle FERRATO

**Raymond Vergès remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les marques d'affection témoignées lors du décès de son papa.**

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ TRAVAUX :

\*\*\*\*\*Planning des travaux :

La météo n'a pas été favorable à la réalisation de certains travaux ordonnés aux employés communaux.

1/Les travaux de l'église seront terminés pour fin juin 2013 : éclairage, nettoyage du clocher, changement des abats sons, changement du système campanaire, mise en place d'une protection anti volatiles, ...

2/Les travaux à la nouvelle salle des fêtes ont été faits : entre autres, modification de l'électricité, pose d'un coffret « traiteur » et d'un coffret pour la scène. La porte des wc est commandée mais non posée. Le devis de remplacement des briques est validé par l'assemblée délibérante pour un montant de 4300 € (voir la prise en charge par l'assurance pour le remplacement de ces briques suite à des actes d'incivilités).

3/Les travaux de réhabilitation de la toiture de la mairie (façade nord) ont été réalisés par mesure de sécurité. L'esplanade sera réalisée pour octobre 2013 par les employés communaux.

4/Au centre de loisirs, la main courante sera posée sur la rampe d'accès au plus tard fin juin 2013 avant le début des vacances d'été ; le remplacement de la chaudière et la pose de double vitrage seront réalisés en septembre.

5/Un abri pour les pneus est réalisé à la déchèterie intercommunale par les employés communaux : les fournitures, les temps de travail, ... seront payés par la communauté de communes Gespe Adour Alaric lors de la régularisation annuelle.

6/Les panneaux signalétiques ont été commandés et seront posés en septembre prochain.

7/A la rue Saint Honoré, la première tranche des travaux est avancée pour fin juin (dans la mesure du possible). La place des ormeaux sera également nettoyée et désherbée courant semaine 26.

8/Les travaux de l'écluse située rue Bellevue pour écoulement de la Gespe sont prévus pour octobre 2013.

9/Le rond point Bellevue (problème de malfaçon esthétique et dangereux) : plusieurs solutions ont été proposées : soit la réfection à l'identique, soit, pose en remplacement des cailloux, d'un revêtement en enrobés et résine avec pose d'un halogène pour l'éclairage d'un rond-point.

Le planning des travaux sera terminé pour fin octobre 2013.

\*\*\*\*\*Monsieur Vergès, adjoint au Maire en charge de la vie associative, demande la possibilité de voir les branchements provisoires demandés lors des différentes manifestations associatives, devenir définitifs. Pour mémoire, 70 A par phase. Louis Martin et Raymond Vergès se chargent de la faisabilité de ce projet.

\*\*\*\*\*Travaux de voirie (à exposer lors de la réunion travaux de Gespe Adour Alaric) :

1/Il est important de prévoir d'urgence pour fin 2013 ou tout début 2014, la finition de la rue des Pyrénées, sollicitée par de nombreux riverains.

2/De conséquents travaux de réfection avaient été réalisés à l'Allée des Chênes sur le plan voirie de Gespe Adour Alaric. Hors, la voie se dégrade considérablement (circulation, météo,...)

3/Suite aux travaux de la rue de la Gespe, il sera demandé à l'entreprise Sade de boucher les trous qui se reforment par endroit.

Un riverain demande également si le fossé réalisé respecte effectivement l'alignement : une réponse lui sera apportée après prise d'informations auprès des services.

#### ➔SALLE POLYVALENTE :

Le carrelage de la salle polyvalente est glissant et un doute de malfaçon paraît sur la pose (de nombreux carreaux sonnent creux). Le conseil municipal évoque la possibilité de sonder le carrelage de la salle polyvalente avant que la garantie décennale ne soit éteinte. Aussi, il est demandé de prendre contact avec l'assureur des bâtiments communaux (Allianz – Richard Fourcade) afin de connaître la procédure pour un éventuel mandatement d'un expert.

Concernant l'état des lieux, il est confié à Bernard Dulac, employé communal (qui s'en acquitte déjà sur la salle des fêtes). Un état entrant sera réalisé le jeudi à 17h00 et un sortant le lundi à 17h00.

Concernant le nettoyage, un employé intercommunal (recruté par la communauté de communes Gespe Adour Alaric) sera chargé de l'entretien intérieur et des abords extérieurs de la salle polyvalente tous les jeudis. Quand son temps de travail le lui permettra, il pourra également réaliser les mêmes tâches à la salle des fêtes (place de la mairie).

#### ➔ AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES :

\*\*\*\*\*Réforme des rythmes scolaires : la demande de report pour le passage à 4 jours et demi a été acceptée et le démarrage est prévu pour Septembre 2014.

\*\*\*\*\*Convention Parlem (occitan à l'école) : elle est renouvelée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal. Une délibération autorisant la signature de la convention sera extraite de ce compte rendu.

\*\*\*\*\*Ecole maternelle : Dans l'hypothèse d'une ouverture de classe, un dossier de demande au titre de la DETR sera déposé pour l'acquisition d'un algeco© (montant subventionnable 40 000 €). Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande et charge monsieur le Maire de réaliser les formalités nécessaires.

\*\*\*\*\*Rénovation des écoles : attente programmation et proposition travaux par rapport au retour adac

\*\*\*\*\*Déménagement des classes : il sera programmé pendant l'été.

#### ➔ FINANCES :

\*\*\*\*\*Subventions bâtiments communaux :

1/L'affectation du Fonds d'Aménagement Rural (FAR = 16 425 € sur un montant subventionnable de 45 000€), suite à la réunion cantonale du 22 mai 2013, n'a fait subir aucune perturbation sur les investissements subventionnés.

2/Le Ministère de l'Intérieur, au titre de l'Aide Parlementaire, a également affecté une subvention de 8 000 € sur un montant subventionnable de 58 976,89€.

\*\*\*\*\*Créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire, devant l'impossibilité de récupérer une recette s'élevant à 211,45 €, demande au conseil municipal de délibérer sur une renonciation de cette créance. Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*Budget assainissement :

Décision modificative

#### ➔ Personnel :

Monsieur le Maire explique la nécessité de recruter du personnel saisonnier pour le centre de loisirs « les maynats » durant l'été 2013.

Le conseil municipal autorise par délibération permanente, votée à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour les services scolaires et périscolaires.

## → Questions diverses

\*\*\*\*\*Urbanisme :

1/Le conseil municipal autorise monsieur le Maire par délibération prise ce jour à signer une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la parcelle AA 98.

2/Le conseil municipal autorise monsieur le Maire par délibération prise ce jour à signer une convention de mise à disposition temporaire pour le centre équestre, à titre gratuit des parcelles section C n°6 (45 a05ca), section A n° 381 (32a50ca), 382 (16a40ca), 422 (1h31a41ca) et 459 (9h60a27ca) non bâties. En contrepartie, ils réaliseront l'entretien régulier de ces terrains.

3/Rénovation de l'éclairage public : on accepte la proposition de l'ADEME chiffrée à 18000 €. Le SDE aidera à hauteur de 7500 € et la commune participera pour 22158 €. Engagement sur programme électricité 57 000 € de travaux. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces 2 délibérations et charge monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence de signer les pièces nécessaires.

\*\*\*\*\*Litiges :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée des 3 dossiers saisis au tribunal administratif.

Un conseil communautaire est prévu le 21 juin. Compte tenu des impératifs de représentativité des élus, les délégués de Gespe Adour Alaric sollicitent à titre exceptionnel un report de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

